

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>HIVER 2024/25</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, SAINTE-LUCIE, BARBADE, SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, GRENADINE, MARTINIQUE</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, SAINT-MARTIN, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, ANTIGUA-ET-BARBUDA, MARTINIQUE</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, BARBADE, GRENADINE, SAINTE-LUCIE, MARTINIQUE</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, ANTIGUA-ET-BARBUDA, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, MARTINIQUE</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, DOMINIQUE, BARBADE, SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, GRENADINE, MARTINIQUE</p> <p>MARTINIQUE, GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, ANTIGUA-ET-BARBUDA, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, MARTINIQUE</p>	<p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ DÉLIVRÉE PAR UN PAYS DE L'UE POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER.</p> <p>(POUR TOUTES LES AUTRES NATIONALITÉS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT + PERMIS DE SÉJOUR VALIDE)</p> <p>Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.</p>	<p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p>	<p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>MARTINIQUE / GUADELOUPE</p> <p>Le visa Schengen doit comporter la mention « valable pour les territoires français d'outre-mer ».</p> <p>VEUILLEZ NOTER : Les passagers soumis à l'obligation de visa Schengen mais résidant pleinement dans un pays Schengen et en possession d'un permis de séjour dans l'un des pays du traité Schengen, peuvent entrer avec un passeport valide + un permis de séjour valide. Ne sont pas acceptées les copies de renouvellement ou les documents temporaires pré-approuvés qui ne sont pas encore l'original du permis de séjour en plastique.</p>

		<p style="text-align: center;">NATIONALITÉS POUR LESQUELLES UN VISA EST EXIGÉ POUR ENTRER EN MARTINIQUE/GUADELOUPE :</p> <p style="text-align: center;"> AFGHANISTAN - AFRIQUE DU SUD - ALGÉRIE - ANGOLA - ARABIE SAOUDITE - ARMÉNIE - AZERBAÏDJAN - BAHREÏN - BANGLADESH - BÉLIZE - BÉNIN - BÉLARUS - BOTSWANA - BURKINA FASO - BURUNDI - BHOUTAN - BRUNEI - CABO VERDE - CAMBODGE - CAMEROUN - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - TCHAD - CHINE - COMORES - CONGO (LES DEUX PAYS) - CORÉE DU NORD - CÔTE D'IVOIRE - CUBA - DJIBOUTI - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - ÉGYPTÉ - GUINÉE ÉQUATORIALE - ÉRYTHRÉE - ÉTHIOPIE - FIDJI - GABON - GAMBIE - GÉORGIE - GHANA - GUINÉE - GUINÉE-BISSEAU - GUYANA - HAÏTI - INDE - INDONÉSIE - ÎLES MARSHALL - ÎLES SALOMON - IRAN - IRAK - JAMAÏQUE - JORDANIE - KAZAKHSTAN - KENYA - KYRGYZSTAN - KIRIBATI - KOWEÏT - LAOS - LIBAN - LESOTHO - LIBÉRIA - LIBYE - MADAGASCAR - MALAWI - MAURITINIE - MICRONÉSIE - MONGOLIE - MAROC - MOZAMBIQUE - MYANMAR (BIRMANIE) - NAMIBIE - NAURU - NÉPAL - NIGER - NIGÉRIA - OMAN - PAKISTAN - PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINÉE - PHILIPPINES - RWANDA - QATAR - RUSSIE - SÉNÉGAL - SIERRA LEONE - SOMALIE - SUD-SOUDAN - SRI LANKA - SOUDAN - SYRIE - SWAZILAND - TAJIKISTAN - TANZANIE - THAÏLANDE - TOGO - TUNISIE - TURQUIE - TURKMÉNISTAN - TUVALU - OUGANDA - UKRAINE* - OUBÉKISTAN - VIETNAM - YÉMEN - ZAMBIE - ZIMBABWE </p> <p style="text-align: center;"> Pour les territoires britanniques d'outre-mer et les territoires sous-dépendance britannique, des visas sont exigés pour entrer en Martinique à l'exception des passeports portant la mention " British citizens ". </p> <p style="text-align: center;"> * Le régime sans visa s'applique uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. </p>	
--	--	--	--